
Cession d'une bande de terrain du DP communal n°1009 à l'Etat de Genève

Vu les besoins exprimés de l'Etat d'élargir la route cantonale RC 23 route de Jussy pour y créer une piste cyclable par emprise sur la parcelle n°32, d'une bande de terrain de 161 m² selon plan cadastral annexé,

Vu la volonté et la détermination de la commune de Jussy de contribuer à l'aboutissement de la piste cyclable sur la route de Jussy,

Vu l'exposé des motifs EM17-2020 du 28 septembre 2020 annexé de la délibération initiale du conseil municipal du 13 mai 2019,

Vu la volonté de désaffecter cette bande de terrain de 161 m² pour permettre cette opération foncière,

Vu la confirmation que l'Etat réalisera les actes notariés nécessaires à cette opération,

Vu le dossier de mutation parcellaire n° 2/2020, annexé à la présente délibération, établissant la division parcellaire de la parcelle n° dp 1009 en deux parcelles distinctes, la parcelle n° 1374 et la parcelle n° dp1009,

Vu la volonté de céder gratuitement au domaine privé de l'Etat la parcelle n° 1374 de 161 m²,

Vu la volonté de l'Etat d'effectuer un échange de parcelle m² pour m² et l'accord du propriétaire de la parcelle n° 32, donné par écrit auprès de l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF),

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. k de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal

DECIDE

à la majorité qualifiée

par 11 voix POUR soit à l'unanimité

1. D'accepter la division de la parcelle n° dp 1009, de la commune de Jussy, sise chemin de la Forge de 4'190 m², propriété de la commune, en 2 sous-parcelles n° 1374, de 161m², et n° dp 1009, selon dossier de mutation établi par M. Philippe Calame, HCC Ingénieurs géomètres SA, géomètre officiel,

2. D'accepter la désaffectation du domaine public communal de la sous-parcelle n° 1374, de la commune de Jussy, sise chemin de la Forge, de 161m², telle que figurant au tableau de mutation n° 2/2020, établi par M. Philippe Calame, HCC Ingénieurs géomètres SA, géomètre officiel,
3. De demander au département compétent d'approuver la désaffectation visée sous chiffre 1, les conditions de l'art. 11, al. 2 LDPu étant réunies,
4. D'autoriser le Maire et ses adjoints de céder gratuitement à l'Etat de Genève la sous-parcelle n°1374 de 161 m2 sise chemin de la Forge,
5. De comptabiliser la valeur comptable du bien cédé de CHF 1'610.-- (perte) en charge dans le compte de résultats,

Annexes :

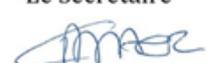
- *mutation parcellaire n° 2/2020*
- *extrait du registre foncier parcelle n° dp 1009*

DELAI REFERENDAIRE AU 23.11.2020

Le Président


Olivier Gros

Le Secrétaire


Christophe Mage

Dossier de mutation n° 2 / 2020

Commune : **JUSSY**

Plan(s) : **31**

Immeuble(s) : **dp1009**

MUTATION PARCELLAIRE

Pièces du dossier :

- 1. Titre (1)
- 2. Anciens immeubles (1)
- 3. Formation et états descriptifs
des nouveaux immeubles (1)
- 4. Plan(s) (1)

Dossier technique :

- Esquisse(s) de terrain (1)
- Fichier des mesures et calculs des points fixes (0)
- Fichier des mesures et calculs des levés (0)
- Fichier de comparaison des coordonnées (0)

Acte dressé par : M^e

Réf.

Acte accepté le :

Office de l'urbanisme

Emoluments

Préavis favorable sous condition.

Voir rapport annexé N°

Autorisations de construire réservées.

Genève, le

Office cantonal de l'agriculture et de la nature

Décision de la compétence de la Commission foncière agricole

Décision du annexée

Emoluments

Genève, le

L'auteur du dossier :

HCC ingénieurs géomètres SA
Philippe CALAME, ingénieur géomètre breveté
Chemin Clair-Val 6
1226 Thônex
Tél. 022 860 2000

Dossier n° 29.123

Etabli le :

Direction de l'information du territoire

Introduction en base de données effectuée

le

Commune : **JUSSY**

Numéros	Surfaces RF m ²	Diff m ²	Surfaces corrigées m ²	Parcelles divisées		Observations
				en	surface m ²	
dp1009				A B	161	
Totaux :						

Extrait du plan du registre foncier



HCC Ingénieurs géomètres SA

Ph. Calame ing. géomètre breveté EPFL - SIA
6, Chemin Clair-Val, CP 35, 1226 Thônex
Tél. 022'860'2000 Fax 022'860'2045
E-mail: info@hccgeo.ch

Dossier n° 29.123

Légende du fond cadastral voir: <http://www.cadastre.ch/legende>

Mutation n° : 2 / 2020

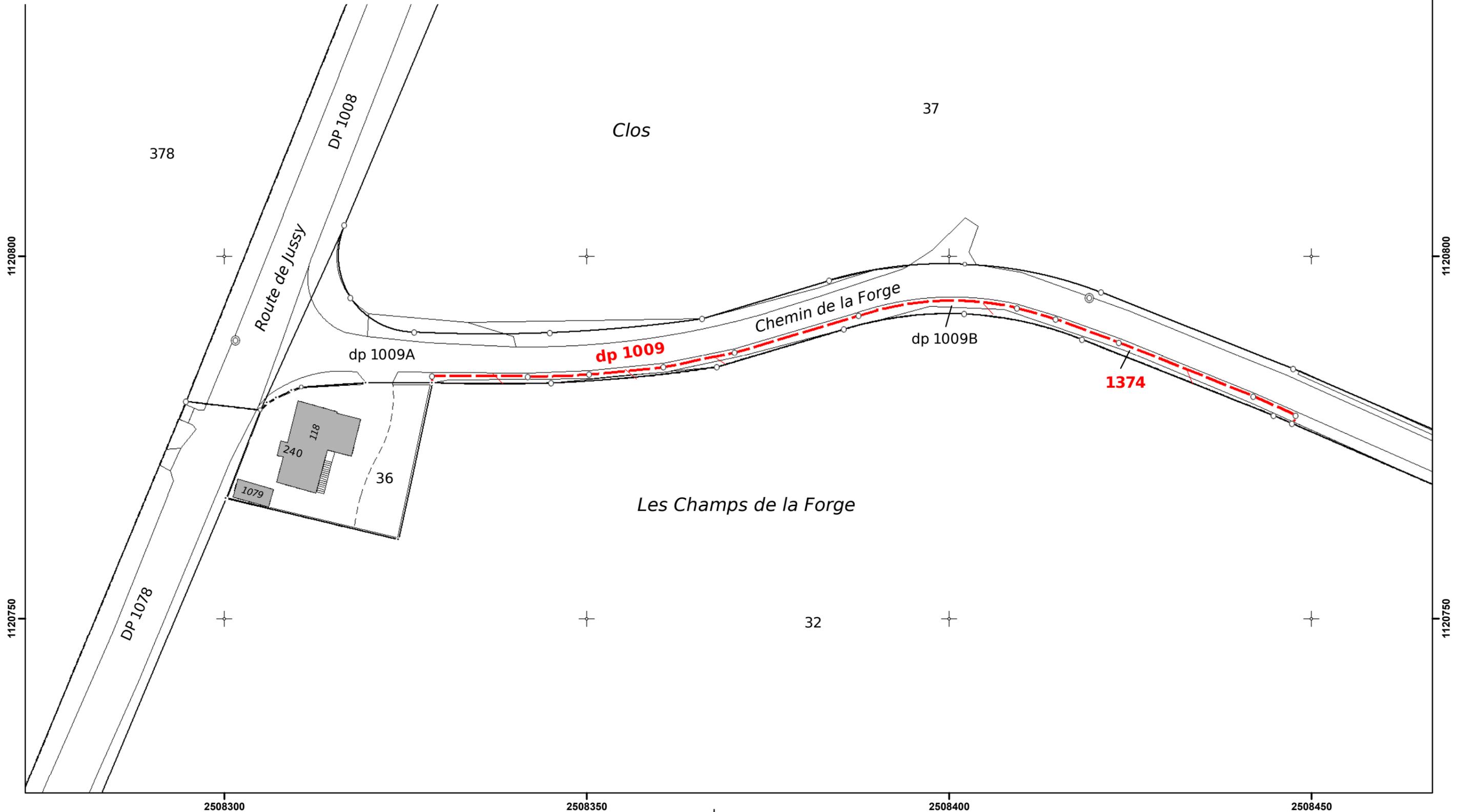
Commune : JUSSY

Section : ---

Plan n° : 31 - 44

Echelle : 1:500

Visa:



Dossier de mutation n° 3 / 2020

Commune : **JUSSY**
Plan(s) : **31**
Immeuble(s) : **32 – 1374 – DP1078**

MUTATION PARCELLAIRE

Pièces du dossier :

- 1. Titre (1)
- 2. Anciens immeubles (1)
- 3. Formation et états descriptifs
des nouveaux immeubles (1)
- 4. Plan(s) (1)

Dossier technique :

- Esquisse(s) de terrain (1)
- Fichier des mesures et calculs des points fixes (0)
- Fichier des mesures et calculs des levés (0)
- Fichier de comparaison des coordonnées (0)

Acte dressé par : M^e

Réf.

Acte accepté le :

Office de l'urbanisme

Emoluments

Préavis favorable sous condition.

Voir rapport annexé N°

Autorisations de construire réservées.

Genève, le

Office cantonal de l'agriculture et de
la nature

Décision de la compétence de la
Commission foncière agricole

Décision du annexée

Emoluments

Genève, le

L'auteur du dossier :

HCC ingénieurs géomètres SA
Philippe CALAME, ingénieur géomètre breveté
Chemin Clair-Val 6
1226 Thônex
Tél. 022 860 2000

Dossier n° 29.123

Etabli le :

Direction de l'information du territoire

Introduction en base de données effectuée

le

Numéros	Surfaces RF m ²	Diff m ²	Surfaces corrigées m ²	Parcelles divisées		Observations
				en	surface m ²	
32	60993		60993	A B	60832 161	
1374	161		161		161	
DP1078						
Totaux :						

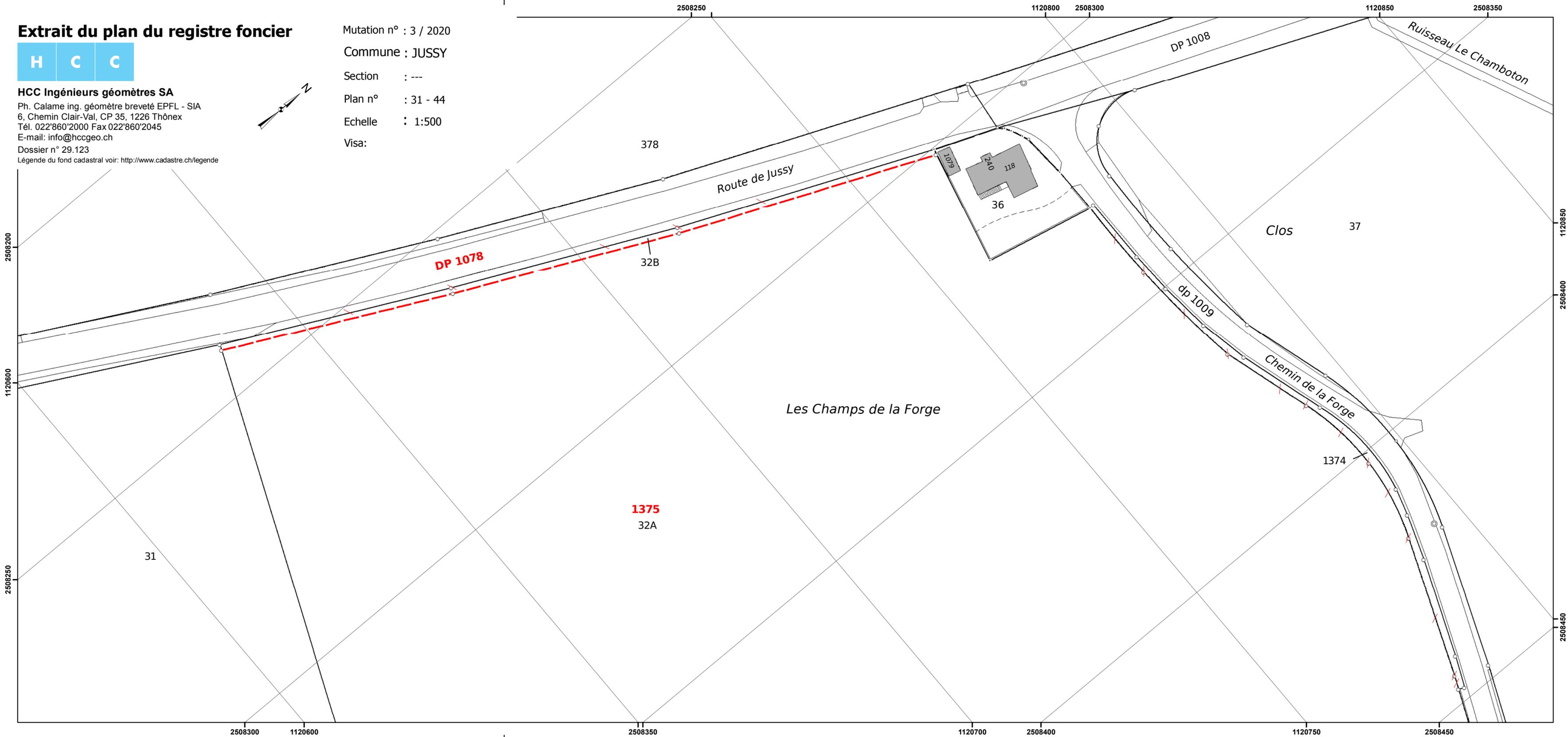
Extrait du plan du registre foncier



HCC Ingénieurs géomètres SA
Ph. Calame ing. géomètre breveté EPFL - SIA
6, Chemin Clair-Val, CP 35, 1226 Thônex
Tél. 022'860'2000 Fax 022'860'2045
E-mail: info@hccgeo.ch
Dossier n° 29.123
Légende du fond cadastral voir: <http://www.cadastre.ch/legende>



Mutation n° : 3 / 2020
Commune : JUSSY
Section : ---
Plan n° : 31 - 44
Echelle : 1:500
Visa:



Cession d'une bande de terrain du DP communal n°1009 à l'Etat de Genève

Vu les besoins exprimés de l'Etat d'élargir la route cantonale RC 23 route de Jussy pour y créer une piste cyclable par emprise sur la parcelle n°32, d'une bande de terrain de 161 m2 selon plan cadastral annexé,

Vu la volonté et la détermination de la commune de Jussy de contribuer à l'aboutissement de la piste cyclable sur la route de Jussy,

Vue l'échange de parcelle m2 pour m2 que l'Etat effectuera ensuite avec le propriétaire de la parcelle n° 32,

Vu l'accord du propriétaire de la parcelle n°32 donné par écrit auprès de l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF),

Vu la confirmation que l'Etat réalisera les actes notariés nécessaires à cette opération,

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. k de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

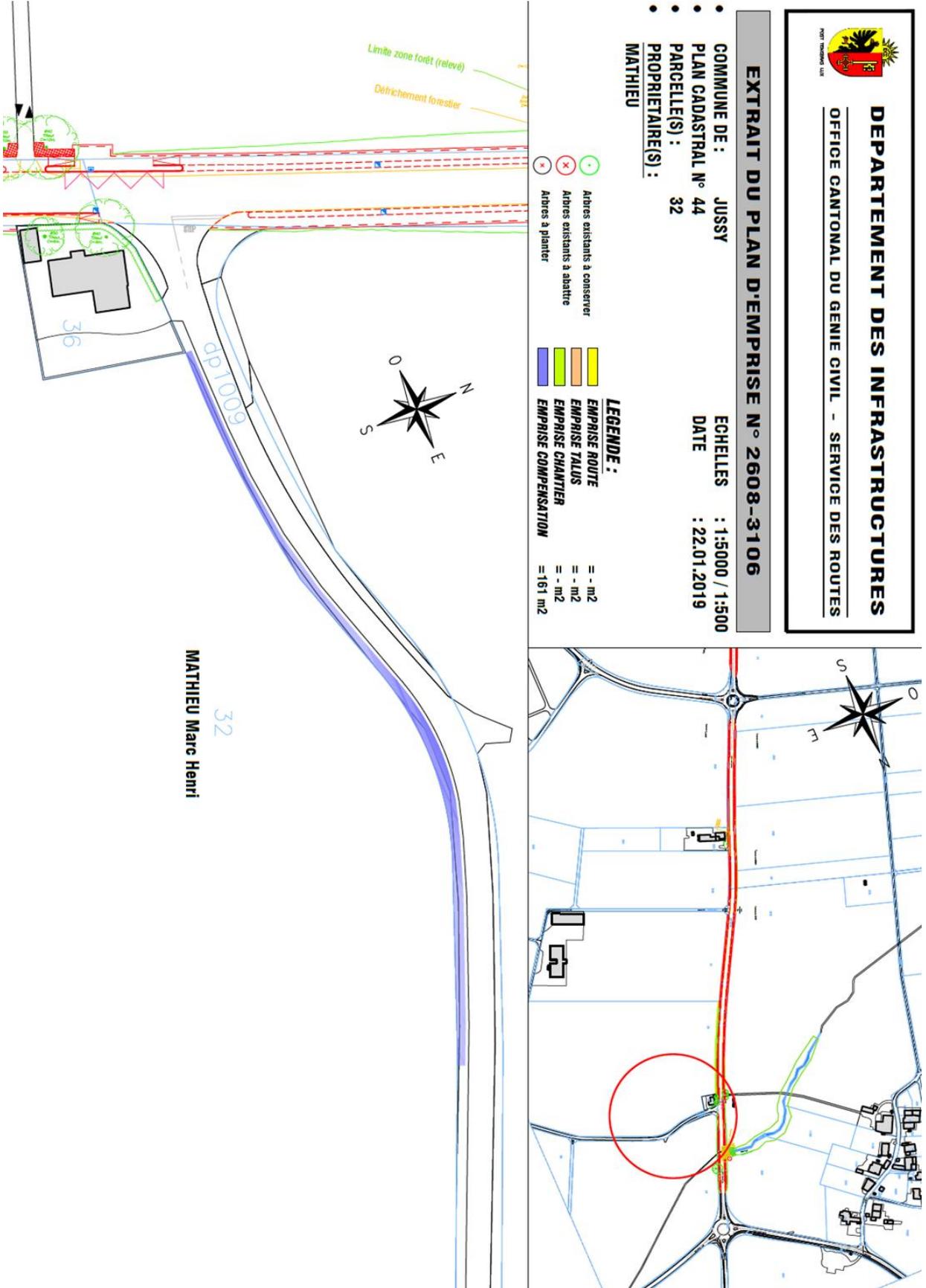
Le conseil municipal

D E C I D E

par 10 voix POUR, 1 ABSTENTION, soit à la majorité

1. D'autoriser le Maire et ses adjoints de céder gratuitement à l'Etat de Genève, une bande de terrain de 161 m2 incluse au DP communal n°1009 de 4'190 m2 sis chemin de la Forge,
2. De comptabiliser la valeur comptable du bien cédé de CHF 1'610.-- (perte) en charge dans le compte de résultats,

Annexe : plans cadastraux




DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES
 OFFICE CANTONAL DU GENIE CIVIL - SERVICE DES ROUTES

EXTRAIT DU PLAN D'EMPRISE N° 2608-3106

• COMMUNE DE : **JUSSY** ECHELLES : **: 1:5000 / 1:500**
 • PLAN CADASTRAL N° **44** DATE : **: 22.01.2019**
 • PARCELLE(S) : **32**
 • PROPRIETAIRE(S) : **MATHIEU**

- LEGENDE :**
- Arbres existants à conserver = 161 m²
 - ✗ Arbres existants à abattre = 63 m²
 - ✕ Arbres à planter = 291 m²
 - EMPRISE ROUTE
 - EMPRISE TALUS
 - EMPRISE CHANTIER
 - EMPRISE COMPENSATION

